

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

---

<b>Date de la convocation :</b> 28/05/2026	L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 19 <b>Présents :</b> 15 <b>Votants :</b> 18	<b>Présents :</b> Régis ARMENGAUD, Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Céline CHERRIER, Françoise GAU, Frédéric GONCALVES-ESTEVEES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Michel SEGUIER
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Roméo CARAYON par Astrid SEGUIER, Nathalie GASTOU par Sylvie MAFFRE, Isabelle SIRVEN par Françoise BOURGUES  <b>Absents ou excusés :</b> Nathalie DO CARMO
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline CHERRIER

---

DE\_2026\_057

### **Objet : Création d'emplois pour l'été et pour la rentrée scolaire**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1,

Madame le Maire expose la nécessité de recruter un agent pour remplacer la gestionnaire de l'agence postale communale pendant ses congés annuels à des fins de maintien du service public, pour 20 heures par semaine.

De plus, il est nécessaire également de prévoir un renfort pour l'entretien des chalets de la Bessière entre le mois de juillet et le mois de septembre 2026 à raison de 24 heures par semaine.

Enfin, il faut également prévoir le recrutement d'un adjoint d'animation pour la Ruche pour son ouverture estivale, à raison de 35 heures hebdomadaires.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**DECIDE** de créer un emploi saisonnier au grade d'adjoint administratif pour le remplacement à l'agence postale communale et en mairie du 15 juillet 2026 au 16 août 2026 à raison de 20 heures hebdomadaires,

**DECIDE** de créer un emploi saisonnier au grade d'adjoint technique pour suppléer l'équipe d'entretien des chalets de la Bessière du 20 juillet 2026 au 30 septembre 2026 à raison de 24 heures hebdomadaires,

**DECIDE** de créer un emploi saisonnier au grade d'adjoint d'animation pour compléter l'équipe de la Ruche du 7 au 30 juillet 2026 et du 24 au 30 août 2026 à raison de 35 heures hebdomadaires,

**PRECISE** que la rémunération de ces trois agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement. En tant qu'agents contractuels de la fonction publique territoriale, ils bénéficieront des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**INDIQUE** que ces emplois sont prévus au budget de l'année 2026.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 5 juin 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

*Date de transmission en préfecture : 08/06/2026*

*Date de publication : 09/06/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.